



---

## Application du règlement de gestion contractuelle

### Rapport annuel 2019

Monsieur le maire,  
Mesdames les conseillères,  
Messieurs les conseillers,

Le présent rapport est déposé conformément aux dispositions de l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (CM). Sa production et son dépôt sont également prévus au **Règlement numéro 174-2018 sur la gestion contractuelle.**

#### **Résumé de l'application du règlement**

Le règlement est en vigueur depuis le 10 septembre 2018 et consiste en notre politique de gestion contractuelle. Par ce règlement, la politique de gestion contractuelle a été modifiée pour permettre l'octroi de contrats de gré à gré jusqu'à un montant maximal de 100 000\$. Depuis son adoption, aucune modification n'a été apportée audit règlement.

#### **Redditions de compte de l'application des mesures prévues :**

- 1) Mesures visant à lutter contre le truquage des offres;
- 2) Mesures sur le respect des lois sur le lobbyisme;
- 3) Mesures prévenant l'intimidation, le trafic d'influence et la corruption;
- 4) Mesure prévenant les conflits d'intérêts;
- 5) Mesures sur l'impartialité et l'objectivité du processus de soumissions et de gestion de contrat
- 6) Mesures encadrant toute modification du contrat.



### **Reddition de compte de l'application des règles relatives à la rotation des cocontractants pour les contrats de plus de 25 000\$ accordés de gré à gré**

Lors de l'année 2019, la plupart des travaux ont été octroyés en procédant par soumission par appel d'offres.

Voici le contrat octroyé de gré à gré en 2019 :

- Véolia – Nettoyage et inspection du réseau : 31 915.80 \$

### **Reddition de compte des dérogations aux règles de gestion contractuelles**

Il n'y a eu aucune dérogation aux règles de gestion contractuelles en 2018.

### **Publication du rapport**

Le rapport sera publié sur le site internet de la municipalité de Lac-au-Saumon.

Espérant le tout à votre convenance, recevez, Mesdames et Messieurs, mes cordiales salutations.

Déposé à la réunion du 14 décembre 2020.

Karine Dostie, DMA  
Directrice générale/secrétaire-trésorière